

# PARTIR COMME ASSISTANT DE LANGUE VIVANTE

**Candidature:** à partir de la 3<sup>ème</sup> année de Licence

Le CIEP gère et anime l'échange des assistants de langues vivantes pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale.

Plus de 2 500 postes d'assistants de français sont à pourvoir chaque année dans l'un des 21 pays participant à cet échange :

- \* Allemagne
- \* Argentine
- \* Australie
- \* Autriche
- \* Canada
- \* Colombie
- \* Équateur
- \* Espagne
- \* États-Unis
- \* Italie
- \* Irlande
- \* Taïwan
- \* Mexique
- \* Nouvelle Zélande
- \* Pays-Bas
- \* Pérou
- \* Portugal
- \* Royaume-Uni
- \* Russie
- \* Suisse alémanique
- \* Venezuela

Les assistants de langues sont affectés dans des établissements scolaires (ou universitaires dans certains cas) pour une durée de 7 à 11 mois. Ils secondent le professeur de français et assurent : des cours de conversation avec les élèves ; une initiation à la civilisation et à la culture de notre pays ; éventuellement, une aide à la préparation des diplômes ou certificats de langue française. Le service hebdomadaire est de 12 à 14 h, selon le pays.


La procédure d'inscription se fait en ligne via une application informatique.

L'inscription se fait en trois étapes :

1- test d'éligibilité

2- préinscription

3- inscription

Avant de procéder à votre inscription, nous vous invitons à consulter le site Internet du CIEP [www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger](http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger)  sur lequel vous trouverez une description des missions de l'assistant de langue, une fiche récapitulative pour chaque destination proposée, une foire aux questions, des témoignages, etc.

Il n'est possible de poser sa candidature que pour un seul pays.